



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 962-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 962-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 962-2009  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 11<sup>e</sup> mai 2016.

La greffière adjointe,

Catherine Nadeau, avocate.